

**Zeitschrift:** Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat  
**Band:** 41 (1968)  
**Heft:** 10

**Artikel:** L'Isère et le Ve plan  
**Autor:** Verger, Louis  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-126546>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 22.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## L'Isère et le V<sup>e</sup> Plan

par Louis Verger, préfet de l'Isère

L'Isère occupe une place importante au sein de la région Rhône-Alpes, dont la vocation privilégiée dans l'ensemble économique français a été reconnue dès 1960 par le premier Plan régional de développement et d'aménagement. L'étendue de son territoire, et la diversité de ses conditions climatiques, permettent à l'agriculture de connaître des productions très variées.

Le tourisme, avec le développement des sports d'hiver, constitue un secteur très actif représenté par les stations de l'Alpe-d'Huez, Chamrousse, les Deux-Alpes, Villard-de-Lans, Saint-Pierre-de-Chartreuse, que complètent de nombreuses petites stations familiales très fréquentées. Cependant, l'industrie est de loin la partie la plus dynamique de l'économie départementale et deux grands pôles se partagent la majorité des entreprises les plus importantes.

Au nord, l'ensemble formé par les communes sur lesquelles se fixe l'expansion lyonnaise et que la loi du 29 décembre 1967 a rattachées au département du Rhône, avec des prolongements dans la vallée du Rhône (Vienne, Roussillon) et dans la région du Bas-Dauphiné (Bourgoin, Pont-de-Chéruy).

Au sud, la région grenobloise, avec des antennes dans les vallées de la Romanche et du Drac, est, depuis long-

temps, le siège de nombreuses activités auxquelles leurs facultés d'adaptation ont permis, à deux reprises, de se reconverter en fonction de la conjoncture et qui, aujourd'hui, sont surtout orientées vers l'électronique, l'énergie de l'atome et ses nombreuses et diverses applications industrielles. Un éventail très ouvert d'établissements scientifiques, techniques et industriels fait de Grenoble une ville de cadres et de techniciens.

Cette situation extrêmement favorable au développement d'industries de pointe, n'est pas sans rapport avec l'essor pris par l'Université de Grenoble, au sein de laquelle les disciplines scientifiques occupent une place prépondérante.

Aujourd'hui, le difficile problème de l'accueil des étudiants a trouvé sa solution par l'aménagement et l'équipement du domaine universitaire de Saint-Martin-d'Hères, que complètent de nombreux autres équipements rattachés au CENG pour les disciplines scientifiques et au Centre hospitalier universitaire pour la Faculté de médecine.

Aussi, dans son ensemble, en dépit des difficultés n'affectant qu'un pourcentage très limité de la population, et qui restent localisées géographiquement et limitées à quelques secteurs, l'avenir économique de l'Isère se présente-t-il sous un jour favorable, en s'appuyant sur le dynamisme d'industries à la pointe du progrès technique, la présence d'une Université dont le renom dépasse de loin les limites régionales et l'attrait de nombreuses stations de sports d'hiver dont la renommée a valu à Grenoble

73

# Buflon mural

revêtement de chlorure de polyvinyle sur tissu

MARQUE DÉPOSÉE

**Buflon «habille».** Ce revêtement mural de haut niveau et de belle tenue, «finit» impeccablement un intérieur et le valorise par une touche d'élégance et de confort. Il s'adapte avec bonheur à tous les styles, à tous les types d'habitat individuel ou collectif. (**Buflon** possède la gamme la plus riche d'Europe.)

Comme matériau, **Buflon** mérite une attention particulière: textile enduit de chlorure de polyvinyle, il présente une stabilité, une résistance et une facilité d'entretien exceptionnelles.

Il peut être brossé sans crainte à l'eau savonneuse ou au détergent.

Devis et renseignements chez votre marchand de papiers peints habituel et distribution exclusive pour la Suisse:

**Toilcir SA**

Case postale 34 1225 Chêne-Bourg

# Qu'est-ce qu'un contreplaqué au collage résistant à l'eau bouillante?



C'est un bois croisé fabriqué selon un procédé spécial et au moyen d'une colle parfaitement insoluble. La liaison entre les différentes couches de placage atteint une résistance extraordinaire et tient tête à toutes les intempéries.

Les contreplaqués au collage résistant à l'eau bouillante ont brillamment fait leurs preuves durant de longues années lors de tests multiples. Leurs propriétés sont si convaincantes que nous garantissons totalement le collage de chaque panneau mis en oeuvre.

## Propriétés

- le collage est absolument résistant, même sous les plus extrêmes conditions climatiques
- bonne isolation thermique et propriétés acoustiques avantageuses
- bonne stabilité, solidité extraordinaire pour une matière aussi mince et aussi légère.
- grande surface, d'où économie de main-d'oeuvre

## Applications

- Constructions en bois de tout genre
- Maisons d'habitation et de week-end
- Eléments préfabriqués permettant un montage aisé et rapide
- Baraques, kiosques, cantines
- Cabines de bains ou de terrains de sports
- Construction de bateaux et d'embarcations
- Wagons et remorques de camping
- Caisses d'emballage pour marchandises humides ou craignant l'eau
- Panneaux indicateurs pour la circulation routière
- Panneaux de chantiers
- Coffrages du béton, etc.

## Bois et dimensions disponibles

Essence des bois: okoumé, limba, hêtre

Dimensions: okoumé, limba 220 x 125 cm et 255 x 125 cm

hêtre 220 x 125 cm et en 4 à 40 mm d'épaisseur

Fournisseurs: marchands de contreplaqués

Pour résoudre tout problème d'emploi ou d'application des contreplaqués au collage résistant à l'eau bouillante, un spécialiste de notre service technique sera mis gracieusement à votre disposition sur demande.  
Keller + Cie SA Klingnau (Argovie)  
056 5 11 77

**Keller+Co SA Klingnau**

d'être choisie pour l'organisation des X<sup>es</sup> Jeux olympiques d'hiver.

Est-ce à dire que l'expansion démographique et économique est assurée de se poursuivre sans rencontrer d'obstacles? Certes non, en raison notamment de l'éloignement d'une grande partie du département des centres de consommation et des grands axes de circulation le reliant aux autres régions prospères de la France et du Marché commun.

Aussi les pouvoirs publics et les élus locaux se sont-ils attachés, depuis une dizaine d'années, à mettre en oeuvre une politique cohérente et active afin de promouvoir et soutenir l'expansion.

Sur le plan des structures administratives, les collectivités locales ont compris très vite l'intérêt de conjuguer leurs efforts. Depuis 1960, deux districts urbains, trois districts ruraux, de nombreux syndicats à vocation multiple et plusieurs syndicats mixtes ont été créés.

Pour leur part, les communes de la région grenobloise tout en étant représentées au sein de l'Agence d'urbanisme de l'agglomération, ont mis en place dans un premier temps un syndicat auquel elles ont confié l'étude de leurs problèmes d'équipement et tout récemment un autre organisme chargé de les réaliser.

En ce qui concerne l'aménagement du territoire, le développement de l'urbanisation et l'ampleur prise par l'expansion de la région lyonnaise, ont conduit les instances nationales à décider récemment le rattachement de l'agglomération grenobloise à la métropole d'équilibre Lyon-Saint-Etienne et la création de deux villes nouvelles, dont l'une de plus de 150 000 habitants, se situera dans la région de La Verpillière.

Les efforts ainsi entrepris, tant sur le plan des structures communales que sur celui de l'aménagement du territoire doivent permettre à un certain nombre de centres secondaires, parfaitement équipés, de se développer progressivement autour de Vienne, Bourgoin, La Tour-du-Pin, Voiron, etc.

Mais l'avenir de l'Isère repose surtout sur la mise en place rapide d'une infrastructure solide d'équipements collectifs, à la mesure des besoins suscités par l'expansion démographique et le développement de l'urbanisation.

Certes, l'organisation des Jeux olympiques a valu au département de l'Isère, et plus particulièrement à la région grenobloise, un certain nombre de réalisations très importantes: amélioration des routes nationales et départementales et de la voirie urbaine dans l'agglomération grenobloise, ouverture de l'autoroute Grenoble-Pont-de-Veurey et de la voie express Grenoble-Le Touret intégrable à la future autoroute A 41, construction à Grenoble d'une Maison de la culture et celle d'une nouvelle gare SNCF allant de pair avec la désurbanisation de la voie ferrée, accélération de l'aménagement de la ZUP de Grenoble-Echirolles, etc.

Toutefois, si les efforts consentis par l'Etat, le département et les collectivités locales pour assurer le succès des manifestations olympiques sont très importants, ils doivent être prolongés sans ralentissement pour adapter les équipements collectifs à des besoins sans cesse accrus. L'ampleur de ces besoins a conduit le Conseil général de l'Isère, depuis quelques années, à augmenter

Une heureuse initiative :

## Interdiction de placer les antennes de TV dans la vieille ville de Thounne

Afin d'éviter la formation d'une forêt d'antennes de télévision sur les toits de la vieille ville de Thounne et de conserver l'aspect authentique des immeubles historiques, les conseillers de la ville et de la commune viennent de décider de faire construire une antenne collective. A part des motifs esthétiques qui parlent en faveur d'une telle installation d'antenne, il y a également des avantages techniques et économiques qui rendent une antenne collective plus intéressante pour le téléspectateur. Une commission, composée de membres de la commune et du Conseil de ville, s'est décidée, en s'appuyant sur les

conseils des PTT, pour le système Mamie développé en Suisse. Ce système vient de faire ses preuves dans plusieurs installations. Il est entièrement transistorisé et permet une retransmission parfaite de quatorze programmes de télévision (jusqu'à aujourd'hui les possibilités de retransmission étaient limitées à six canaux). A partir de cet automne, les habitants de la vieille ville de Thounne auront donc la possibilité de capter les chaînes de la Suisse alémanique, de la Suisse romande ainsi que de l'Allemagne I et ils peuvent en même temps brancher la radio à la même prise d'antenne aussi bien pour les ondes longues, moyennes et courtes que pour les ondes ultra-courtes-stéréo.

L'antenne collective de Thounne sera la plus grande réalisée jusqu'à ce jour en Suisse et les frais de construction s'élèveront à environ 350 000 fr. Les taxes d'abonnement pour les téléspectateurs sont assez favorables, à savoir 100 fr. pour l'appareil de télévision (50 fr. pour ceux

sensiblement les crédits affectés aux travaux d'équipement des communes et à établir un lien de plus en plus étroit entre son propre effort et celui de l'Etat en matière de programmation des investissements.

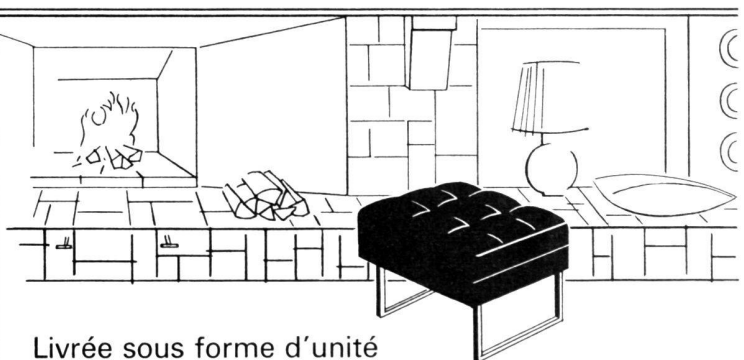
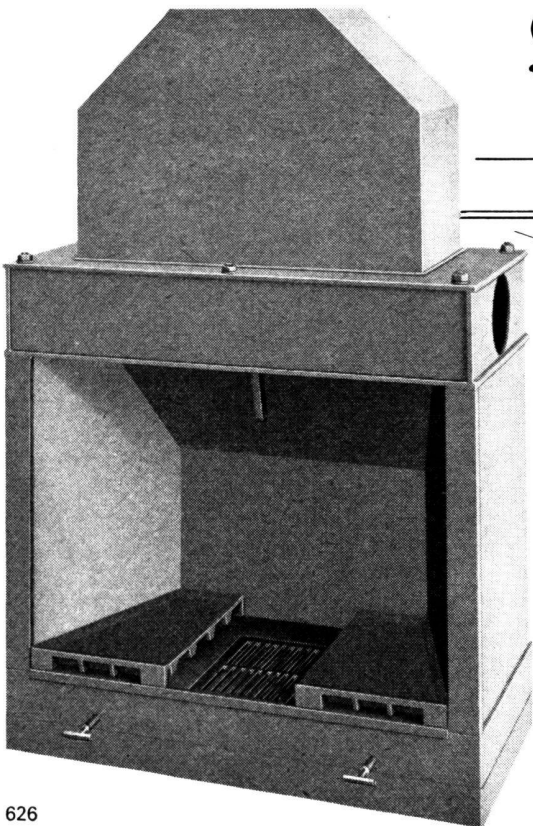
C'est ainsi que les deux premières années du V<sup>e</sup> Plan ont été marquées, en matière d'investissements publics, par la définition d'une politique globale s'appuyant sur une aide financière massive, croissante et solidaire de l'Etat et du Conseil général. Aujourd'hui, l'effort du département se révèle souvent aussi important que celui des

administrations centrales en certains domaines (alimentation en eau potable des communes rurales, électrification rurale, équipement sportif, voirie communale, constructions scolaires du premier degré, équipement culturel).

Les perspectives d'équipement ouvertes au département de l'Isère, tant à la suite des manifestations olympiques de 1968 qu'au titre des programmes normaux subventionnés par l'Etat et le Conseil général s'annoncent donc dans l'ensemble très satisfaisantes.

## Cheminée VON ROLL

Une soirée devant la cheminée...  
plaisir que l'on peut s'octroyer désormais  
dans chaque foyer



Livrée sous forme d'unité  
elle est aussitôt raccordée  
**prête à donner de la chaleur  
et d'une sécurité à toute épreuve.**

Une fois montée,  
**elle peut être revêtue**  
suivant votre désir.

Entièrement en fonte,  
**son prix est des plus avantageux.**

626

VON ROLL S.A., Usine de Choindéz, 2763 Choindéz